



Rapport de la dixième réunion du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme (CCP) visant à renforcer son rôle de suivi et d'évaluation de la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, et notamment de harcèlement sexuel, d'intimidations et d'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA

DATE : 7 juin 2019

LIEU : Téléconférence

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La présidente a ouvert la réunion. Celle-ci avait pour objet d'avancer sur le document du Groupe de travail devant être présenté au Conseil de Coordination du Programme (CCP), compte tenu des objections exprimées sur certains aspects du document.

DOCUMENT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA 44^E SESSION DU CCP

2. La présidente a constaté l'absence d'un représentant et observé que celui-ci n'avait également pas assisté aux deux réunions précédentes. Une excuse avait été envoyée pour cette réunion. Elle a indiqué que le représentant lui avait également fait savoir par courriel que son groupe constitutif n'était pas d'accord avec certains éléments du projet de document pour le CCP, en particulier les éléments ayant trait aux questions de gouvernance. Par ailleurs, le groupe n'est pas d'accord avec la suggestion de prolonger les activités du Groupe de travail. Cependant, si besoin est, il pourrait accepter la mise en place d'un groupe de travail différent.
3. La présidente s'est déclarée préoccupée par l'absence actuelle de consensus au sein du Groupe de travail sur certaines questions. Un membre a indiqué qu'il faudrait peut-être disposer de temps supplémentaire pour parvenir à un accord, dans la mesure où une absence d'accord serait préjudiciable au Secrétariat.
4. Il a été proposé d'éventuellement renoncer à mentionner le Groupe d'experts indépendants (GEI) dans le document destiné au CCP, compte tenu de l'opinion de certains membres du CCP concernant le rapport du GEI. Il s'avère cependant que le mandat du Groupe de travail fait explicitement référence au GEI. La meilleure façon d'avancer, selon une suggestion, pourrait consister à prendre plus de temps pour essayer de résoudre toutes les questions en suspens afin de parvenir à un consensus.
5. Le Directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales à l'ONUSIDA a proposé des moyens pratiques pour continuer les consultations tout en évitant une diffusion trop tardive du document avant la réunion du CCP.
6. La présidente a déclaré que certaines questions litigieuses pourraient être traitées en apportant des corrections au document, mais elle a ajouté craindre que cela ne soit pas suffisant pour parvenir à un consensus de l'ensemble du Groupe de travail. Elle a demandé s'il était possible d'approcher le groupe constitutif de manière informelle afin de savoir s'il était réaliste d'envisager un accord autour du document. Le Directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales a expliqué les protocoles à suivre.
7. La présidente a demandé aux participants dans quelle mesure ils étaient prêts à accepter des modifications dans le document destiné au CCP, si cela devait permettre de parvenir à un consensus.
8. Les membres ont insisté sur l'importance de pouvoir discuter des questions soulevées par le groupe constitutif avec son représentant, lequel, malheureusement, n'était pas présent. Il y a eu des hésitations à l'idée de supprimer du document certaines formulations essentielles sur lesquelles les autres membres du Groupe de travail s'étaient entendus après de longues discussions. D'un autre côté, les membres ont estimé qu'il était important de présenter au CCP un rapport reflétant un consensus au sein du Groupe. Ils ont déclaré qu'il fallait si possible éviter une répétition des divisions apparues lors de la réunion du CCP de décembre 2018.
9. Les membres ont convenu de la nécessité de parvenir à un consensus, mais certains ont ajouté qu'il serait regrettable que cela oblige à retirer du document toute référence aux

questions de gouvernance. Des intervenants ont mentionné un manque de clarté quant à la nature et à l'ampleur exactes du désaccord du groupe constitutif concernant le contenu relatif aux questions de gouvernance dans le document. Par ailleurs, ils ont estimé qu'il ne serait pas juste vis-à-vis des autres délégations d'ouvrir une discussion séparée avec une délégation particulière.

10. Il a également été suggéré de présenter au CCP un « compte rendu factuel » exposant les différentes opinions au sein du Groupe de travail sur les questions ne faisant pas l'objet d'un consensus. Les parties litigieuses pourraient être alors déplacées en annexe. Il pourrait dans ce cas être clairement indiqué dans le rapport que, sur tel point particulier, le Groupe de travail n'a pas pu se mettre d'accord à l'unanimité. Un consensus devrait toutefois être dégagé sur le reste du document.
11. Les membres ont dit qu'ils n'avaient pas d'objection à l'idée de mettre en place un autre groupe de travail, tout en précisant que cela entraînerait des retards, ce qui n'était pas souhaitable. Si un nouveau groupe devait être créé, il serait important de maintenir une certaine continuité afin d'éviter que le travail précieux réalisé par le groupe actuel ne se perde.
12. La présidente a résumé la discussion. Elle a indiqué que les membres considéraient que le fait de présenter un rapport reflétant un consensus était suffisamment important pour négocier sur les points litigieux aux yeux du groupe constitutif, si celui-ci était prêt à approuver le reste du document. L'idée d'approcher le groupe constitutif a reçu un certain soutien, bien que des réserves aient été exprimées concernant le fait de négocier avec un seul groupe.
13. Le Directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales a déclaré que la présidente du Groupe de travail devrait approcher le groupe constitutif par l'intermédiaire de son représentant au sein du Groupe. Il a toutefois été précisé que le document final devait être mis en ligne au plus tard six jours ouvrables avant la réunion du CCP.
14. Un calendrier pratique pour mettre au point la version définitive avant l'échéance finale a été discuté.
15. La présidente a exposé certaines des modifications qu'elle proposait d'apporter au document d'après les discussions menées jusque-là, avant de les soumettre au débat.
16. Les membres se sont entendus sur l'approche proposée par la présidente. Un membre a ajouté qu'il était néanmoins souhaitable que le groupe constitutif fasse connaître au reste du Groupe de travail son avis et ses réserves concernant le document. Les autres membres ont répété qu'il ne devrait pas y avoir de négociations séparées en parallèle avec une délégation quelle qu'elle soit. Les membres ont insisté sur la nécessité de définir une voie claire pour la suite.
17. Résumant la discussion, la présidente a indiqué que l'étape suivante consisterait à approcher le représentant du groupe constitutif au sein du Groupe de travail pour lui demander si son groupe serait disposé à approuver le document dès lors que les modifications proposées y seraient apportées. Elle a toutefois ajouté que, dans le cas où le représentant ne serait pas en mesure de confirmer l'approbation du document par la délégation (sous réserve des modifications proposées), elle lui demanderait s'il était ouvert à l'idée d'approcher le groupe constitutif, par l'intermédiaire du président du comité santé, pour déterminer si le groupe serait prêt à approuver le reste du document une fois celui-ci modifié. Le Directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales a exposé les détails protocolaires pratiques d'une telle démarche.

18. Un membre a demandé si cette démarche ne revenait pas de fait à négocier séparément avec un groupe constitutif (en l'absence des autres). Il a ajouté qu'il serait souhaitable que le représentant de la délégation informe également les membres du Groupe de travail de sa position, du fait de son absence aux trois dernières réunions du Groupe.
19. Concernant la mise en place d'un nouveau groupe de travail, le sentiment était qu'il serait préférable que certains membres du groupe actuel fassent partie du nouveau groupe par souci de continuité et pour préserver une mémoire institutionnelle.
20. La présidente a déclaré que l'étape suivante consisterait à s'entretenir avec le représentant du groupe constitutif sans se lancer dans un débat de fond avec tous les membres de ce groupe, afin d'éviter d'ouvrir une discussion approfondie sur l'ensemble du document avec une délégation en l'absence des autres.

CONCLUSION

21. La présidente a remercié les participants à la réunion et indiqué qu'elle tiendrait le Groupe de travail informé des avancées.
22. La séance a été levée.

[Fin du document]